

Ecrit par Echo du Mardi le 22 juillet 2024

# TIMBER'UP/TRANSPORTS RACHET

**PLMC** PLMC AVOCATS  
Tel : 04.66.04.94.40  
242@plmc-avocats.com



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 30 décembre 2025**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 22 juillet 2024 sous réserves d'incidents**

**PLMC** PLMC AVOCATS  
Tel : 04.66.04.94.40  
242@plmc-avocats.com

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date à NIMES (30) du 02 juillet 2024 enregistré au SIE d'AVIGNON le 15/07/2024 Dossier 34249, Référence 2024A2104

La Société **TIMBER'UP**, Société par actions simplifiée au capital de 9.000 euros, dont le siège social est ZA le Révol - 126 rue Marcel Pagnol 84240 LA TOUR D'AIGUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 882 831 654, représentée par la société SARL ALVEO, 852 797 877 RCS AVIGNON, en sa qualité de Présidente, elle-même représentée par M. Benjamin DE CESARE, Gérant,

A vendu à : La Société **TRANSPORTS RACHET**, Société à responsabilité limitée au capital de 200.000

Ecrit par Echo du Mardi le 22 juillet 2024

euros, dont le siège social est 18 rue Denis Papin, Zone Bois de Leuze 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARASCON sous le numéro 340 990 985, représentée par M. Pierre-Luc RACHET, en sa qualité de Gérant,

Un fonds de commerce de levage et manutention, montage et assemblage de charpente, et de transport routier de marchandises au moyen de véhicule tous tonnage sis et exploité ZA le Révol - 126 Rue Marcel Pagnol 84240 LA TOUR d'AIGUES, exploité sous l'enseigne «TIMBER'UP» pour l'exploitation duquel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le n° 882 831 654 (SIRET 88283165400018).

Cette vente a eu lieu au prix de : 110.000 € (cent dix mille euros) moyennant 21 400 € (vingt mille quatre cent euros) pour les éléments corporels et 88 600 € (quatre vingt huit mille six cent euros) pour les éléments incorporels.

L'acquéreur sera propriétaire et aura la jouissance des éléments incorporels et corporels présentement vendus à compter du jour de la signature de l'acte soit le 1er juillet 2024.

Adresser les oppositions et les correspondances, s'il y a lieu, dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par l'article L 141-12 et L 141-13 du Nouveau Code de Commerce, pour la validité au siège social du fonds cédé à la TOUR D'AIGUES (84240) - 126 Rue Marchel Pagnol et pour la correspondance chez Maître Nathalie PAQUIN, Cabinet HOALIN Avocats, Avocat au Barreau de RENNE 24 Rue Raoul Dautry 35000 RENNES.

POUR AVIS